
GUIDE POUR L'APPEL D'UN PROJET :

Réussite

Pédagogique

Recherche

Adaptation technologique

Service des programmes

Direction des études

TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction	4
2	Processus d'appel de projets	4
3	Échéancier	5
4	Projet lié à la réussite	6
4.1	Définition	6
4.2	Conditions d'admissibilité	6
4.3	Critères d'évaluation	6
4.4	Composition du comité de sélection	7
4.5	Accompagnement.....	7
5	Projet pédagogique	7
5.1	Définition	7
5.2	Conditions d'admissibilité	8
5.3	Critères d'évaluation	8
5.4	Composition du comité de sélection	9
5.5	Accompagnement.....	9
6	Projet de Recherche	9
6.1	Définition	9
6.2	Conditions d'admissibilité	10
6.3	Critères d'évaluation	10
6.4	Composition du comité paritaire	11
6.5	Accompagnement.....	11
7	Projet d'adaptation technologique.....	11
7.1	Définition	11
7.2	Conditions d'admissibilité	11
7.3	Critères d'évaluation	12
7.4	Composition du comité paritaire	12
7.5	Accompagnement.....	12
	Annexe A Grille d'évaluation des projets liés à la réussite	13
	Annexe B Grille d'évaluation des projets pédagogiques	14

Annexe C Grille d'évaluation des projets de recherche	15
Annexe D Grille d'évaluation des projets d'adaptation technologique	16
Annexe E Liste de services.....	17

1 INTRODUCTION

Le présent guide s'adresse aux professeurs du secteur régulier qui souhaitent présenter pour l'année 2020-2021 un projet lié à la réussite, un projet pédagogique, de recherche ou encore d'adaptation technologique.

Ce guide présente une définition de ces quatre types de projets, les conditions d'admissibilité, les critères d'évaluation ainsi que les modalités de présentation.

2 PROCESSUS D'APPEL DE PROJETS

La Direction des études achemine à tout le personnel enseignant, un guide ainsi que le formulaire à remplir pour la présentation d'un projet. L'appel de projets débute en novembre et se termine en février. Pendant cette période, les professeurs sont invités à documenter leur projet et à solliciter les conseils des personnes ressources mentionnées ci-haut. L'annexe E présente des services pouvant vous aider à documenter le projet.

En février, tous les projets déposés sont analysés et évalués par un comité de sélection ou un comité paritaire selon les critères identifiés pour chaque type de projets.

À la lumière des recommandations du comité de sélection ou du comité paritaire, la Régie pédagogique décide des projets retenus ainsi que des ressources attribuées, notamment en favorisant la réalisation de projets dans une diversité de départements et en privilégiant les projets correspondants aux priorités institutionnelles identifiées pour chacun des types de projets (sections 5.3, 6.3, 7.3 et 8.3).

La Direction des études communique par écrit les décisions relatives à chacun des projets soumis. Les professeurs dont le projet n'a pas été retenu sont invités à rencontrer leur direction adjointe des études, qui sera accompagnée de Mme Emmanuelle Roy, s'ils souhaitent obtenir davantage d'informations sur les motifs de refus. Une présentation des projets déposés est faite auprès de la Commission des études.

À la fin de l'année, le professeur responsable du projet dépose un bilan à la Direction des études. De même, il est invité à présenter les résultats obtenus afin de favoriser leur diffusion au sein de la communauté collégiale.

Pour toute information relative à l'appel de projets, veuillez contacter Mme Emmanuelle Roy, directrice adjointe aux études.

3 ÉCHÉANCIER

Afin de vous aider à présenter une demande de projet qui respecte les critères, mais aussi afin de favoriser la concertation et la collaboration avec les différents services et intervenants, nous vous invitons à consulter le plus tôt possible, selon la nature de votre projet, les professionnels de la Direction des études (conseillers pédagogiques, conseillère à la recherche, aides pédagogiques individuels), de la Direction des affaires étudiantes et communautaires (conseillers en information ou en orientation scolaire) et de la Direction des systèmes et technologies de l'information (conseillère pédagogique en technopédagogie).

Préparation de la demande	Novembre 2019 à février 2020
Date limite pour l'envoi d'un formulaire dûment rempli	3 février 2020 à 16h00
Envoi des réponses de la Régie pédagogique sur les décisions entourant les projets soumis	mi-mars 2020
Suivi des projets sélectionnés	Selon les modalités prévues, le Service des programmes et de la recherche assure un suivi de l'avancement des projets retenus, notamment par des rencontres entre les responsables de projets et les directions adjointes des études
Dépôt du bilan de chacun des projets pour rendre compte des activités réalisées	Juin 2021
Présentation des projets réalisés	Juin 2021

4 PROJET LIÉ À LA RÉUSSITE

4.1 Définition

Un projet lié à la réussite propose une intervention auprès des étudiants à risque d'échouer à un ou plusieurs cours, d'abandonner le programme ou encore une intervention en vue d'atténuer un obstacle à la réussite et à la persévérance des étudiants inscrits dans un programme menant à un DEC.

4.2 Conditions d'admissibilité

- 1) Le projet doit répondre par ses visées à la définition d'un « projet lié à la réussite ».
- 2) La réalisation du projet est limitée dans le temps : il a un début et une fin à l'intérieur d'une même année scolaire.
- 3) Le projet doit être recommandé par le département ou le comité de programme. Si plusieurs projets sont soumis par un même département ou un même programme, celui-ci peut, s'il le souhaite, prioriser les projets soumis et expliquer l'ordre retenu.

Projets qui ne sont pas admissibles :

- Les projets soutenus (allocation de dégageant ou financièrement) par une autre source ou par un autre organisme.
- Les projets dont les activités s'inscrivent dans le cadre habituel de la préparation et de la prestation des cours.
- Les projets visant à développer une solution ou un service (centres d'aide, service de psychologie, tutorat par les pairs, etc.) qui existe déjà pour répondre au problème identifié.
- Les projets qui visent à développer du matériel pédagogique qui sera utilisé dans le but de promouvoir des activités professionnelles connexes à celles des tâches d'un professeur.

4.3 Critères d'évaluation

Les critères suivants serviront à évaluer les projets :

- **Identification du problème:** La description du problème démontre (par des statistiques, des résultats probants de recherche, des sources documentaires ou autres) qu'un obstacle affecte la réussite et la persévérance des étudiants dans un ou des cours du programme. La description du problème démontre qu'une intervention par le moyen d'un projet lié à la réussite est justifiée.
- **Adéquation du projet :** L'adéquation entre la situation problématique décrite et le projet proposé est documentée et démontrée au regard du contexte d'enseignement, des difficultés identifiées.
- **Pertinence du projet :** La pertinence du projet est démontrée au regard du [Plan stratégique](#). Pour l'année 2020-2021, seront priorisés les projets portant :
 - o sur la pédagogie de première session ou de première année,

- o le développement de compétences rédactionnelles requises pour réussir un programme,
- o l'axe d'intervention 3.4 *Intervention auprès des étudiants en situation de vulnérabilité au regard de la réussite* notamment :
 - les étudiants dont la MGS est inférieure à 70%,
 - ceux qui ont échoué à un ou plusieurs cours en première session
 - ceux inscrits au cégep sous certaines conditions.
- **Faisabilité du projet:** Les étapes, le calendrier et les ressources demandées permettent de mener à bien le projet (dégagement, matériel, coûts, etc.) et sont réalistes au regard du dégagement demandé.
- **Résultats attendus et retombées envisagées :** Les résultats attendus au terme du projet sont explicités, les moyens qui seront utilisés pour évaluer les résultats obtenus sont précisés et un plan de diffusion des résultats à la communauté collégiale est prévu notamment une participation à une journée de présentation des projets réalisés.

Advenant le cas où le nombre de projets présentés soit supérieur aux allocations de dégagement disponibles, à qualité égale, seront priorisés les projets des départements n'ayant pas réalisé de projet lié à la réussite dans l'année précédente.

4.4 Composition du comité de sélection

Le comité de sélection est composé des trois personnes du comité de cogestion du CREPS. Avant de recommander un projet à la Régie pédagogique, le comité de sélection pourrait demander à rencontrer le professeur pour que celui-ci explique le projet envisagé.

4.5 Accompagnement

Pour obtenir un accompagnement dans la préparation de votre projet lié à la réussite, veuillez consulter la conseillère ou le conseiller pédagogique de votre programme.

5 PROJET PÉDAGOGIQUE

5.1 Définition

Ce type de projet vise l'amélioration de la qualité d'un cours ou d'un programme de l'enseignement régulier en termes d'approche pédagogique novatrice éprouvée, d'initiatives favorisant l'engagement des étudiants dans leurs études ou d'élaboration de matériel didactique allant au-delà de la préparation de cours habituellement requise.

5.2 Conditions d'admissibilité

- 1) Le projet doit répondre par ses visées à la définition d'un « projet pédagogique ».
- 2) La réalisation du projet est limitée dans le temps : il a un début et une fin à l'intérieur d'une même année scolaire.
- 3) Le projet doit être recommandé par le département ou le comité de programme. Si plusieurs projets sont soumis par un même département ou un même programme, celui-ci peut, s'il le souhaite, prioriser les projets soumis et expliquer l'ordre retenu.

Projets qui ne sont pas admissibles :

- Les projets soutenus (allocation de dégagement ou financièrement) par une autre source ou par un autre organisme.
- Les projets dont les activités s'inscrivent dans le cadre habituel de la préparation et de la prestation des cours.
- Les projets visant la transposition de matériel pédagogique existant sur un support technologique sans révision en profondeur de l'approche pédagogique du cours. Exemples : mettre en ligne des notes de cours auparavant disponibles dans un recueil, réalisation de capsules vidéos.
- Les projets visant à développer une solution ou un service (centres d'aide, service de psychologie, tutorat par les pairs, etc.) qui existe déjà pour répondre au problème identifié.
- Les projets qui visent à développer du matériel pédagogique qui sera utilisé dans le but de promouvoir des activités professionnelles connexes à celles des tâches d'un professeur.

5.3 Critères d'évaluation

Les critères suivants serviront à évaluer les projets :

- **Identification du problème:** La description du problème est documentée (par des statistiques, des résultats probants de recherche, des sources documentaires, etc.). La description du problème démontre que la qualité d'un cours ou d'un programme doit être améliorée par le moyen d'un projet pédagogique. Vous référer à l'annexe E pour obtenir de l'aide pour documenter le projet.
- **Adéquation du projet :** L'adéquation entre la problématique et le projet proposé est documentée et est démontrée au regard du contexte d'enseignement, des difficultés ciblées.
- **Pertinence du projet:** La pertinence du projet est démontrée au regard du [Plan stratégique](#). Pour l'année 2020-2021, seront priorisés les projets portant sur :
 - o la pédagogie de première session ou de la première année
 - o 1.4 Initiation à l'innovation sociale et à l'entrepreneuriat
 - o 3.3 Renforcement de la maîtrise de la langue française (développement des compétences rédactionnelles requises pour la réussite du programme)

- o 3.5 Valorisation et soutien de l'engagement étudiant aux niveaux scolaire, périscolaire ou parascolaire
 - o 5.1 Innovation pédagogiques et technopédagogiques
 - o 5.5 Soutien à des projets dans la communauté
- **Faisabilité du projet:** Les étapes, le calendrier et les ressources demandées permettent de mener à bien le projet (dégagement, matériel, coûts, etc.) et sont réalistes au regard du dégagement demandé.
 - **Résultats attendus et retombées envisagées :** Les résultats attendus au terme du projet sont explicités, les moyens qui seront utilisés pour évaluer les résultats obtenus sont précisés et un plan de diffusion des résultats à la communauté collégiale est prévu notamment une participation à une journée de présentation des projets réalisés.

Advenant le cas où le nombre de projets présentés soit supérieur aux allocations de dégagement disponibles, à qualité égale seront priorisés les projets des départements n'ayant pas réalisé de projet pédagogique dans l'année précédente.

5.4 Composition du comité de sélection

Le comité de sélection est composé de trois personnes du Service des programmes. Avant de recommander un projet à la Régie pédagogique, le comité de sélection pourrait demander à rencontrer le professeur pour que celui-ci explique le projet envisagé.

5.5 Accompagnement

Pour obtenir un accompagnement dans la préparation de votre projet pédagogique, veuillez consulter Nancy Chaput (poste 2684), conseillère pédagogique.

6 PROJET DE RECHERCHE

6.1 Définition

La recherche : «Domaine ou ensemble d'activités méthodiques, objectives, rigoureuses et vérifiables dont le but est de découvrir la logique, la dynamique ou la cohérence dans un ensemble apparemment aléatoire ou chaotique de données, en vue d'apporter une réponse inédite et explicite à un problème bien circonscrit ou de contribuer au développement d'un domaine de connaissance»¹.

Les activités de recherche peuvent viser des projets à caractère disciplinaire ou en éducation et être de type fondamental ou appliqué.

¹ Renald LEGENDRE, *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Guérin, 3e éd., 2005, p. 1135.
Service des programmes – Direction des études

6.2 Conditions d'admissibilité

- 1) Le projet soumis doit correspondre par ses visées à la définition du terme «recherche». Il est à noter que l'élaboration de matériel didactique sous toutes ses formes, la fabrication d'outils, la collecte de données ou toute autre opération similaire réalisées à d'autres fins ne peuvent suffire à constituer en soi un projet de recherche.
- 2) La réalisation du projet est limitée dans le temps : il a un début et une fin à l'intérieur d'une même année scolaire et les dépenses doivent s'inscrire dans cette durée.

Projets qui ne sont pas admissibles :

- Les projets s'inscrivant dans le cadre d'études de maîtrise ou de doctorat.
- Les projets de recherche déjà financés par un organisme subventionnaire ou une autre source.
- Il est à noter que l'élaboration de matériel didactique sous toutes ses formes, la fabrication d'outils, la collecte de données ou toute autre opération similaire ne faisant pas partie intégrante d'un projet de recherche, ne sont pas considérées comme des activités de recherche.

6.3 Critères d'évaluation

- **Identification du problème de recherche** : Le problème de recherche est bien documenté, le cadre de référence, les objectifs et la méthodologie sont clairs.
- **Démonstration de la pertinence du projet**: Le projet démontre qu'il permet l'avancement des connaissances et qu'il est pertinent au regard du [Plan stratégique](#).

Pour l'année 2020-2021 seront priorisés les projets portant sur l'axe d'intervention 1.4 Initiation des étudiants à la recherche.

- **Faisabilité du projet**: Les étapes, le calendrier et les ressources demandées permettent de mener à bien le projet (dégagement, matériel, coûts, etc.) et sont réalistes au regard du dégagement demandé.
- **Plan de diffusion et retombées envisagées** : Un plan de diffusion des résultats est prévu et les retombées de la recherche sont explicitées.

Dans le cas de projets à qualité égale, sera priorisé le projet d'un professeur qui n'a jamais été financé.

6.4 Composition du comité paritaire

Le comité paritaire est composé de deux représentants du Syndicat de professeurs et professeures (SPPCEM) ayant idéalement de l'expérience en recherche, de deux directions adjointes aux études dont celle responsable des dossiers réussite et recherche. La conseillère ou le conseiller en recherche est également présent.

6.5 Accompagnement

Le plus tôt possible, dès votre intention de déposer un projet, vous êtes invités à consulter Valérie Damourette (poste 2733), conseillère en recherche à la Direction des études, qui pourra vous accompagner dans la conception et l'élaboration des différentes étapes de votre projet.

7 PROJET D'ADAPTATION TECHNOLOGIQUE

7.1 Définition

Les projets visent l'intégration d'une nouvelle technologie dans le cadre d'un cours ou d'un programme d'études et la conception ou l'adaptation du matériel pédagogique nécessaire.

7.2 Conditions d'admissibilité

- 1) Le projet doit répondre par ses visées à la définition d'un « projet pédagogique ».
- 2) La réalisation du projet est limitée dans le temps : il a un début et une fin à l'intérieur d'une même année scolaire.
- 3) Le projet doit être recommandé par le département ou le comité de programme. Si plusieurs projets sont soumis par un même département ou un même programme, celui-ci peut, s'il le souhaite, prioriser les projets soumis et expliquer l'ordre retenu.

Projets qui ne sont pas admissibles :

- Les projets qui concernent une mise à jour des technologies utilisées dans un programme sans adaptation de matériel pédagogique.
- Les activités d'élaboration et de mises à jour de site, de mises à jour de logiciels ou les activités de recherche Internet.
- Les projets soutenus (allocation de dégagement ou financièrement) par une autre source ou par un autre organisme.
- Les projets dont les activités s'inscrivent dans le cadre habituel de la préparation et de la prestation des cours.

7.3 Critères d'évaluation

Les critères suivants serviront à évaluer les projets :

- **Identification du problème:** La description du problème est documentée et elle démontre que la conception ou l'adaptation de matériel d'apprentissage ou d'enseignement est requise pour permettre l'intégration d'une nouvelle technologie dans un cours ou un programme.
- **Adéquation du projet :** L'adéquation entre la problématique et le projet proposé est documentée et démontrée au regard du contexte d'enseignement, des difficultés ciblées.
- **Pertinence du projet:** La pertinence du projet est démontrée au regard du [Plan stratégique](#). Pour l'année 2020-2021, seront priorisés les projets portant sur les axes d'intervention :
 - 2.1 Mise à jour des contenus technologiques des programmes techniques
 - 6.2 Arrimage de l'environnement technologique avec les besoins pédagogiques
- **Faisabilité du projet:** Les étapes, le calendrier et les ressources demandées permettent de mener à bien le projet. (dégagement, matériel, coûts, etc.) et sont réalistes au regard du dégagement demandé.
- **Résultats attendus et retombées envisagées :** Les résultats attendus sont explicités, les moyens pour évaluer les résultats obtenus sont identifiés et un plan de diffusion des résultats à la communauté collégiale est prévu notamment une participation à une journée de présentation des projets réalisés.

Advenant le cas où le nombre de projets présentés soit supérieur aux allocations de dégagement disponibles, à qualité égale seront priorisés les projets des départements n'ayant pas réalisé de projet pédagogique dans l'année précédente.

7.4 Composition du comité paritaire

Le comité paritaire est composé de deux représentants du Syndicat des professeurs et professeures (SPPCEM), et de deux directions adjointes aux études dont la responsable des dossiers réussite et recherche. La conseillère ou conseiller pédagogique en technopédagogie est également présent.

7.5 Accompagnement

Pour obtenir un accompagnement dans la préparation de votre projet d'adaptation technologique, veuillez consulter Julie Dessureault (poste 2404), conseillère pédagogique en technopédagogie.

Annexe A Grille d'évaluation des projets liés à la réussite

Titre du projet : Professeur responsable :				
Critères d'évaluation Le fait de répondre partiellement ou de ne pas répondre aux exigences des deux premiers critères entraîne automatiquement un refus du projet.	Répond très bien aux exigences	Répond bien aux exigences	Répond partiellement aux exigences	Ne répond pas aux exigences
1-Identification du problème La description du problème démontre (par des statistiques, des résultats probants de recherches, sources documentaires ou autres) qu'il existe un obstacle affectant la réussite et la persévérance des étudiants nécessitant une intervention par le moyen d'un projet lié à la réussite.				
2- Adéquation du projet L'adéquation entre la situation problématique et le projet proposé est documentée et démontrée au regard du contexte d'enseignement, des difficultés identifiées.				
3-Pertinence du projet La pertinence du projet est démontrée au regard du Plan stratégique et des priorités identifiées pour l'année 2020-2021 (voir section 5.3 du Guide d'appel de projets).				
4-Faisabilité du projet Les étapes, le calendrier et les ressources demandées permettent de mener à bien le projet et sont réalistes au regard du dégagement demandé.				
5-Résultats attendus ou retombées envisagées Les résultats attendus sont explicités, les moyens qui seront utilisés pour évaluer les résultats obtenus sont précisés et un plan de diffusion des résultats est prévu.				
Recommandation du comité	Le projet est prioritaire et devrait être financé : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Le projet est recommandé, mais il n'est pas prioritaire. Il peut être financé en fonction des ressources disponibles. <input type="checkbox"/> Le projet n'est pas accepté dans son état actuel. <input type="checkbox"/>			
Décision de la Régie	<input type="checkbox"/> Maintien de la recommandation du comité <input type="checkbox"/> Modification de la recommandation			

Commentaires (points forts et à améliorer):

Annexe B Grille d'évaluation des projets pédagogiques

Titre du projet : Professeur responsable :				
Critères d'évaluation Le fait de répondre partiellement ou de ne pas répondre aux exigences des deux premiers critères entraîne automatiquement un refus du projet.	Répond très bien aux exigences	Répond bien aux exigences	Répond partiellement aux exigences	Ne répond pas aux exigences
1- Identification du problème La description du problème est documentée et elle démontre que la qualité d'un cours ou d'un programme doit être améliorée par le moyen d'un projet pédagogique.				
2- Adéquation du projet L'adéquation entre la problématique et le projet proposé est documentée et démontrée au regard du contexte d'enseignement, des difficultés identifiées				
3-Pertinence du projet au regard du plan stratégique La pertinence du projet est démontrée au regard du plan stratégique et des priorités identifiées pour l'année 2020-2021 (voir section 6.3 du Guide d'appel de projets).				
4-Faisabilité du projet Les étapes, le calendrier et les ressources demandées permettent de mener à bien le projet et sont réalistes au regard du dégagement demandé.				
5-Résultats attendus ou retombées envisagées Les résultats attendus sont explicités, les moyens pour évaluer les résultats obtenus sont précisés et un plan de diffusion des résultats est prévu.				
Recommandation du comité	Le projet est prioritaire et devrait être financé : ___ ETC <input type="checkbox"/> Le projet est recommandé, mais il n'est pas prioritaire. Il peut être financé en fonction des ressources disponibles. <input type="checkbox"/> Le projet n'est pas accepté dans son état actuel. <input type="checkbox"/>			
Décision de la Régie	<input type="checkbox"/> Maintien de la recommandation du comité <input type="checkbox"/> Modification de la recommandation			

Commentaires (points forts et à améliorer):

Annexe C Grille d'évaluation des projets de recherche

Titre du projet : Professeur responsable :				
Critères d'évaluation Le fait de répondre partiellement ou de ne pas répondre aux exigences des deux premiers critères entraîne automatiquement un refus du projet.	Répond très bien aux exigences	Répond bien aux exigences	Répond partiellement aux exigences	Ne répond pas aux exigences
1-Identification du problème de recherche Le problème de recherche est bien documenté, le cadre de référence, les objectifs et la méthodologie sont clairs.				
2-Démonstration de la pertinence scientifique du projet Le projet démontre qu'il permet l'avancement des connaissances.				
3- Pertinence du lien avec le plan stratégique La pertinence du projet est démontrée au regard du plan stratégique et de la priorité identifiée pour l'année 2020-2021, soit l'initiation des étudiants à la recherche (voir section 7.3 du Guide d'appel de projets).				
4-Faisabilité du projet Les étapes, le calendrier et les ressources demandées permettent de mener à bien le projet et sont réalistes au regard du dégagement demandé.				
5- Plan de diffusion des résultats et retombées envisagés Un plan de diffusion des résultats est prévu et les retombées de la recherche sont explicitées.				
Recommandation du comité	<input type="checkbox"/> Le projet est prioritaire et devrait être financé : ___ ETC	<input type="checkbox"/> Le projet est recommandé, mais il n'est pas prioritaire. Il peut être financé en fonction des ressources disponibles	<input type="checkbox"/> Le projet n'est pas accepté dans son état actuel.	
Décision de la Régie	<input type="checkbox"/> Maintien de la recommandation du comité		<input type="checkbox"/> Modification de la recommandation	

Commentaires (points forts et à améliorer) :

Annexe D Grille d'évaluation des projets d'adaptation technologique

Titre du projet : Professeur responsable :				
Critères d'évaluation Le fait de répondre partiellement ou de ne pas répondre aux exigences des deux premiers critères entraîne automatiquement un refus du projet.	Répond très bien aux exigences	Répond bien aux exigences	Répond partiellement aux exigences	Ne répond pas aux exigences
1- Identification du problème La description du problème est documentée démontre que la conception ou l'adaptation de matériel est requise pour permettre l'intégration d'une nouvelle technologie.				
2-Démonstration de la pertinence du projet L'adéquation entre la problématique et le projet proposé est documentée et démontrée.				
3-Pertinence du lien avec le plan stratégique La pertinence du projet est démontrée au regard du plan stratégique et des priorités identifiées pour l'année 2020-2021 (voir section 8.3 du Guide d'appel de projets)				
4-Faisabilité du projet Les étapes, le calendrier et les ressources demandées permettent de mener à bien le projet et sont réalistes au regard du dégagement demandé.				
5-Résultats attendus ou retombées envisagées Les résultats attendus sont explicités, les moyens pour évaluer les résultats obtenus sont identifiés et un plan de diffusion est prévu.				
Recommandation du comité	Le projet est prioritaire et devrait être financé : <input type="checkbox"/> _____ ETC			
	Le projet est recommandé, mais il n'est pas prioritaire. Il peut être financé en fonction des ressources disponibles <input type="checkbox"/>		Le projet n'est pas accepté dans son état actuel. <input type="checkbox"/>	
Décision de la Régie	<input type="checkbox"/> Maintien de la recommandation du comité		<input type="checkbox"/> Modification de la recommandation	

Commentaires (points forts et à améliorer) :

Annexe E Liste de services

Service de l'organisation scolaire (analyste ou à la direction adjointe)

Pour obtenir des données statistiques liées aux conditions préalables d'admission, à la réussite, à la persévérance, à la diplomation, aux présences en classe.

Service de l'information scolaire (Marie-Claude Lépine)

Pour obtenir des données statistiques liées aux admissions dans les universités ou encore des informations quant aux exigences des programmes universitaires. Ce service peut aussi fournir les résultats au Sondage provincial des étudiants du collégial (SPEC 1 et 2) par programme.

Service des programmes (conseillers pédagogiques)

Pour obtenir des conseils ou des données probantes sur des approches pédagogiques, des projets à réaliser ou encore pour identifier des solutions à apporter à une situation problématique.

DISTI (Julie Dessureault ou Julie Jacob)

Pour obtenir des conseils sur l'utilisation des technologies à des fins pédagogiques.

Sources d'inspiration

Revue [Pédagogie collégiale](#), notamment la section «Pratique partagée»

Site [Prof Web](#).

Site [Cadre21](#)